



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

## MAIRIE DE LA BOISSIERE

### CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU 24 SEPTEMBRE 2020

**Présents** : CROS Jean-Claude, BOUDES Jean-Pierre, DESCAILLAUX Arlette, GENTILHOMME Céline, HOCHART Danièle, LAINÉ Sébastien, LEGRAND Magda, LEPORCQ Elisabeth, MARTINEZ Charles-François, PEREIRA Victor, PERRET Roger, SARROUY Edwige, SCHUEHMACHER Jérôme

**Excusés ayant donné pouvoir** : MALAVAL Céline (pouvoir à Mme LEPORCQ), PRUNIER Daniel (pouvoir à M. BOUDES)

1. A 13 voix pour et 2 abstentions (MARTINEZ-SARROUY), approbation du devis pour une année d'utilisation d'un système d'alerte et d'information des habitants : panneau pocket

2. A l'unanimité, approbation de la convention de partenariat relative à la réalisation d'un forage de reconnaissance sur une parcelle privée de la commune

*M. SCHUEHMACHER quitte la salle.*

3. A l'unanimité, approbation du devis d'Hérault Ingénierie pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la rétrocession des réseaux humides et de la voirie du lotissement "le hameau des vignes"

*M. SCHUEHMACHER rejoint le conseil municipal*

4. A 13 voix pour et 2 abstentions (MARTINEZ-SARROUY) approbation du complément au contrat de maîtrise d'œuvre initial pour le programme de voirie 2020

5. A l'unanimité, approbation de la décision modificative n°1 du budget communal 2020

6. A l'unanimité, approbation de la convention de mise à disposition de la parcelle A 338 pour l'installation d'équipements d'un réseau de communications électroniques

7. Le conseil municipal prend acte du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers

8. Le conseil municipal prend acte du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, l'assainissement collectif et non collectif de la communauté de communes Vallée de l'Hérault

9. A l'unanimité, sont désignés membres de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) de la communauté de communes Vallée de l'Hérault : titulaire : PEREIRA, suppléant : BOUDES

10. A l'unanimité, sont désignés représentants de la commune au sein d'Hérault Ingénierie : titulaire : PERRET, suppléant : SCHUEHMACHER

11. Le conseil municipal prend acte du compte rendu du maire relatif à l'exercice des délégations de pouvoir au titre de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales

12. Questions diverses

Vu pour être affiché le 28 septembre 2020 conformément aux prescriptions de l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités locales.

Fait à La Boissière, le 25 septembre 2020,

LE MAIRE,  
Jean-Claude CROS

